



1. Contexte et enjeux

Le projet « promotion de la coexistence pacifique dans la Vallée fleuve du Sénégal en Mauritanie » est en cours de mise en œuvre dans sa seconde phase 2016-2018. Il est exécuté par Concordis International en partenariat avec le FONADH, sous financement de l'Union Européenne. L'objectif global du projet est de promouvoir la coexistence pacifique dans la Vallée du Sénégal à travers des solutions mutuellement acceptables au conflit, dans le cadre d'un processus de dialogue inclusif, facilité par les acteurs de la société civile mauritanienne.

L'approche du projet est fondée sur le dialogue et la recherche de consensus à travers des médiateurs choisis dans les communautés suivant des critères précis, la formation, la sensibilisation, le dialogue inclusif et le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds. La mise en œuvre concerne **30 sites considérés comme des « sites de conflit »** où cohabitent pour la plupart, des communautés de diverses origines ethniques et sociales, essentiellement des Maures, Harratines, Peuls et Wolofs (Trarza). Ces sites sont localisés sur une bande tout au long du fleuve Sénégal et qui traverse trois régions administratives : Trarza, Brakna et Gorgol.

Informations générales

- **Montant € :** € 278 456 (dont € 250 000 EIDDH)
- **Maitre (s) d'oeuvre :** Concordis International
- **Période :** 01/06/2016 au 31/05/2018
- **Mode(s) de gestion et acteurs de mise en œuvre :**
 - Concordis International
 - FONADH et ses organisations membres
- **Objetif global :** promouvoir la coexistence pacifique dans la Vallée du Sénégal à travers des solutions mutuellement acceptables au conflit, dans le cadre d'un processus de dialogue inclusif, facilité par les acteurs de la société civile mauritanienne
- **Contacts :** Abdellahi BOUMEDIANE
Chef de Projet
Concordis International
a.boumediane@concordis.international

2. Actions en bref

- Elaboration de la cartographie des conflits, des projets de développement communautaire dans les sites ciblés.
- Organisation et facilitation d'une série de trois dialogues dans chaque site d'intervention.
- Suivi des activités par les observateurs régionaux, y inclut la validation des accords villageois.
- Sélection et formation des formateurs (5 formateurs par région, 15 formateurs total en droits de l'homme).
- Organisation des sessions de sensibilisations au profit des associations des villages, en particulier celles des femmes et des jeunes de moins de 30 ans.
- Organisation des ateliers inclusifs où les communautés pourront formuler des recommandations acceptables et réalisables pour améliorer le développement durable et promouvoir une réforme foncière équitable.
- Plaidoyer auprès des décideurs politiques régionaux, nationaux et internationaux.

3. Résultats atteints

- Mise en place et animation de 29 cadres de concertation communautaires inclusifs.
- Formation de 110 médiateurs (notamment sur droit de l'homme, genre, droit foncier).
- Tenue de 8 ateliers communautaires au profit des leaders communautaires.
- Tenue de 3 ateliers de haut niveau au profit des représentants de l'administration territoriale, des élus communaux, de la société civile, des services déconcentrés de l'Etat.
- Organisation de 370 séances de dialogue dans les 3 régions.
- Formation aux techniques de gestion et d'organisation des microprojets pour 72 membres des communautés villageoises, des médiateurs et des observateurs du FONADH.
- Formation pour 105 représentants des OSC, médiateurs, facilitateurs sur les questions liées à la coexistence pacifique, aux techniques de médiation et de dialogue.
- Réalisation de la cartographie géo référencée des terrains objet d'accord communautaire.

4. Perspectives

Renforcer l'action des Cadres de Concertation Communautaires Inclusifs comme cadre de planification, de gestion participative, rationnelle et écoresponsable des affaires villageoises, de gestion des Accords Communautaires pour l'exploitation commune des terrains en litige.

Renforcer l'implication des autorités pour la validation des Plans d'Actions et des Accords Communautaires pour l'exploitation commune des terrains en litige.

Appuyer les associations agricoles villageoises, notamment les coopératives féminines, pour une exploitation consensuelle et écoresponsable de l'espace villageois et des terrains agricoles générant des revenus et des moyens de subsistances.

Former les villageois aux techniques relatives la gestion et l'administration durables et écoresponsables des AGR, à l'exploitation et la maintenance des outils de production, ainsi qu'à la conscientisation des communautés sur leurs droits.

